

## Lignes directrices et critères de financement

### Siemenpuu - Fondation pour la coopération des mouvements sociaux sr Document mis à jour en février 2022

La Fondation Siemenpuu vise un monde où la dégradation de la biodiversité et le changement climatique ont été limités à des niveaux durables et, en même temps, tous ont la possibilité de vivre bien avec des modes de vie et des moyens de subsistance écologiquement et socialement durables.

Siemenpuu soutient le travail des mouvements de la société civile dans les pays du Sud. La fondation fournit du financement à des organisations de la société civile ou non gouvernementales qui luttent pour la justice environnementale, la démocratie écologique et les droits humains.

Les initiatives à financer sont en général identifiées à travers des appels thématiquement et géographiquement restreints aux documents conceptuels décrivant le projet. Les documents conceptuels sont évalués, après quoi les candidats sélectionnés sont appelés à soumettre un dossier de candidature complet. Les documents conceptuels initiaux ainsi que les dossiers de candidature complets sont évalués selon ces lignes directrices et critères de financement généraux de la Fondation Siemenpuu, également que des priorités thématiques spécifiques désignées séparément pour chaque appel.

Un élément essentiel de l'évaluation des propositions de projets est l'examen des organisations candidates. La Fondation Siemenpuu soutient principalement des organisations locales et de base ainsi que des réseaux de celles-ci. En plus de leur capacité administrative, les principes de gouvernance des organisations seront également soumis à une évaluation. Chaque organisme subventionné doit être officiellement enregistré et posséder d'une capacité vérifiable à administrer sa subvention. La comptabilité et l'audit des projets doivent être exécutés conformément aux lois nationales et aux directives applicables de Siemenpuu. Les femmes doivent être représentées dans les postes de décision de toute organisme bénéficiaire d'une subvention.

L'objectif de la Fondation Siemenpuu est de soutenir notamment des organisations émanant des mouvements sociaux ou qui sont autrement étroitement liées aux communautés locales. Les bénéficiaires prévus des projets devraient jouer un rôle important dans la préparation/planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des activités envisagées.

La préparation/planification, mise en œuvre, suivi et évaluation des activités proposées doivent se conformer aux **cinq objectifs transversaux suivants, adoptés par la Fondation Siemenpuu** :

- Le renforcement de la biodiversité et des divers héritages de vie et cultures des communautés, adaptés pour une vie en accord avec la régénération de la biodiversité locale.
- L'avancement de la justice climatique. Le renforcement de la résilience climatique des communautés locales et le développement des modèles de développement alternatifs à celui basé sur les énergies fossiles et la surexploitation des ressources naturelles.

- La promotion d'un changement systémique en faveur d'une transition équitable vers une démocratie écologique. Face aux crises systémiques mondiales – manifestées par le changement climatique et la dégradation de la biodiversité, le rétrécissement de l'espace d'action de la société civile et l'aggravation des inégalités au niveau mondial –, les facteurs systémiques sous-jacents doivent être adressés et des visions du monde et pratiques alternatives doivent être développées à celles qui dominent actuellement.
- Le renforcement de la société civile. Soutenir les mouvements populaires environnementaux, autochtones ou autrement fondés sur les droits humains, également que les communautés locales et autochtones. Favoriser la coopération de ces mouvements et communautés au niveau local et mondial.
- La promotion de l'égalité et des droits humains. En particulier combattre les diverses formes de la discrimination multiple et promouvoir les droits de femmes et ceux des personnes handicapées.

Les possibilités de faire avancer ces objectives et d'éviter tout effet négatif involontaire sur elles doivent être évaluées lors de la planification des activités du projet. Des plans explicites pour favoriser l'égalité entre les sexes et l'inclusion des personnes handicapées seront requis de tout candidat ayant obtenu une décision favorable à leur demande de financement. De plus, les organisations chargées de la mise en œuvre des projets sont tenues de s'assurer que les communautés bénéficiaires du projet sont activement impliquées dans la définition, conception et réalisation des activités, en recourant au concept de consentement libre, préalable et éclairé (CLPE). Une attention particulière doit être accordée au consentement des femmes et des filles.

Les projets subventionnés par Siemenpuu doivent inclure une part d'autofinancement minimum de 10%, calculée à partir du montant de la subvention. Celle-ci peut consister en argent liquide, travail bénévole et/ou des biens reçus à titre de don.

Toute activité financée ou réalisée par Siemenpuu doit se conformer au Code de conduite éthique de la Fondation Siemenpuu.